

Rencontre au sein de la filière laitière : La FNCL prône des relations responsables pour l'ensemble des acteurs

Dans le cadre de la réunion qui se tiendra le 12 décembre prochain à la Maison du Lait en présence de l'ensemble des acteurs de la filière laitière et des représentants de la distribution, la FNCL - Fédération Nationale des Coopératives Laitières - souhaite que des relations commerciales responsables et durables puissent être instaurées au bénéfice de tous les maillons de la chaîne. A ce titre, elle tient à rappeler la raison d'être des coopératives : répondre aux attentes des éleveurs qui sont des associés-coopérateurs.

Répondre aux attentes des associés-coopérateurs

En mettant en œuvre la stratégie décidée collectivement (au niveau industriel, commercial...), la coopérative doit répondre au mieux aux attentes des associés-coopérateurs, de la manière la plus performante possible et dans une logique de long terme. La rémunération en est un des éléments : ainsi, en 2013 au niveau filière, la hausse du prix du lait payé aux producteurs était de minimum 25 €* - soit une hausse de 8% par rapport à 2012.

Dégager des marges à tous les niveaux

Pour assurer une rémunération la meilleure qui soit aux producteurs, les coopératives doivent dégager des marges suffisantes de leurs ventes notamment auprès de la distribution, aujourd'hui encore leur plus gros client. Mais elles subissent un effet ciseau : les prix payés aux producteurs ont augmenté tandis que les prix de vente des produits laitiers aux consommateurs ont baissé de 1% en 2013 (source INSEE, octobre 2013 vs octobre 2012). Le résultat pour les transformateurs : leurs marges sont en moyenne inférieures à 1% voire même négatives sur certains segments laitiers en 2013. Selon Dominique Chargé, président de la FNCL, « **la guerre des prix menée de façon de plus en plus exacerbée s'avère destructrice pour l'ensemble de la chaîne. Si les transformateurs ne dégagent pas des marges suffisantes, ils ne pourront pas assurer une activité dans la durée, et donc la rémunération de leurs producteurs ; pour nous, les associés-coopérateurs. Nous ne cessons de le répéter : c'est la pérennité de l'activité et des emplois qui est en jeu, à l'échelle de toute la filière** ».

Travailler collectivement à des relations commerciales responsables

Il est plus que jamais nécessaire que les acteurs présents à cette réunion transversale travaillent à répartir la valeur sur l'ensemble de la chaîne : les **hausse techniques doivent être incluses en 2014, pour que tous les opérateurs dégagent des marges et puissent envisager la consolidation et le développement de leur activité**. C'est en construisant des relations commerciales respectueuses des intérêts de chacun que les entreprises pourront maintenir leur compétitivité, en continuant à développer l'activité économique sur leur territoire et sur de nouveaux marchés à l'export, aujourd'hui porteurs pour la création de volume et de valeur.

A propos de la FNCL

La Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL) a pour mission de représenter l'ensemble des coopératives laitières dont les métiers sont la collecte du lait et, pour la plupart d'entre elles, sa transformation en produits laitiers. Elle fédère, défend et représente les intérêts de ces coopératives et de leurs associés-coopérateurs. La FNCL s'engage en faveur de la promotion de ce modèle économique performant, équitable et durable, qui permet l'existence d'une grande diversité de coopératives de tailles, de pratiques et de statuts différents. En France, au sein de la FNCL, 50 groupes coopératifs et près de 200 coopératives « fruitières », collectent et valorisent le lait produit par 42 000 associés-coopérateurs et 20 000 salariés. La coopération laitière représente 56 % du lait produit et collecté, et 45 % du lait transformé pour un chiffre d'affaires de plus de 11,2 milliards d'euros en 2012. 50 % des producteurs de lait en France sont les associés d'une coopérative.

Contact presse FNCL

Mélodie Deneuve – 01 49 70 72 87 / 06 89 75 30 04 – melodie.deneuve@fncl.coop

* Hausses techniques sur lesquelles le médiateur s'est prononcé à l'issue de la table ronde d'avril dernier